



• **"Elus" présents**

M. CAMBON Jean (Président SMPMQ) – **M. COLINET** (Maire de St Etienne de Tulmont) – **M. DURADE Alain** (Maire-Adjoint à Caussade) – **Mme LEVAVASSEUR** (C.M. Albias) – **M. MASSIP Raymond** (Vice Président CC-QC) – **M. SERRA Gabriel** (Maire de Bioule) – **M. CAMBON Jean-Marc** (Maire de Lavaurette)

* **"Privés" du territoire présents**

Mme AMIEL Béatrice (association Le Fond et la Forme) - **Mme BOUTONNET Régine** (Chargée de mission « Accueil Nature et Gorges de l'Aveyron) - **Claude CAVAILLE** (CDD / ADEAR) - **René CAYROU** (CDD PMQ) - **M. CAZES Joseph-Georges** (CDD PMQ) - **Cécile CARDEILLAC** (BIO 82) - **Mme CHRISTOT Jeannine** (Moulins du Quercy) - **M. De VEZINS Claude** (CDD PMQ) - **Benoît DURET** (Conseil du Développement Durable) - **Mme ESPINOSA Arlette** (Associations Festiv' Cazals et des Amis des Causses des Gorges de l'Aveyron) - **M. FILIQUIER** (association Le fond et la forme) - **Hubert FRANCES** (CDD PMQ) - **M. GERNEZ** (association Dans le Champ) - **Edmond JENDRASZYK** (CDD) - **Mme GERNEZ Paule** (CDD PMQ) – **Mme GROSBORNE Nathalie** (Directrice CPIE MQ) - **Mme LACAUX** (association Déz'art libres) – **Patrice LEONOWICZ** (Gérant OZON' et Directeur des Jardins des Gorges de l'Aveyron) - **M. MANNELLA Philippe** (Chef de projet Environnement au CPIE) - **Mme MARTIN Sabine** (CDD PMQ) - **Joël MOITIE** (CCI) - **Mme SALVAN** (Pdte association Festiv' Cazals) - **Pierre RAEVEN** (CDD) - **Roselyne SERRA** (CDD PMQ) - **M. TARAVELLIER Nicolas** (Délégué régional CITRUS) - **Christophe TYACK** (Directeur du Site de proximité) - **M. THIERCELIN** (CDD PMQ) – **M. VILLENEUVE Hubert** (Assoc Moulins du Quercy) - **Mme VINCENT Jeannine** (Pdte OT Laguépie) - **M. YENI Jacques** (Cyberbase à Caylus)

* **Partenaires techniques et financiers présents**

Fatiha BOUANANI (Ingénieur Environnement à la Chambre d'Agriculture) - **Gérard CAUM** (Ch Métiers et Artisanat) - **M. COLLIE Jérôme** (CG 82 Sce Environnement) – **Mme Laurence DAUCH** (animatrice à l'ADASEA 82) - **M. Gabriel LATOUR** (Ingénieur agriculture environnement DDAF 82) - **Catherine MAIRE** (CCI) - **Mme Hélène MASSIP** (Chargée de mission ADIE micro-crédit) - **M. MASSIP Gérard** (DDE) - **M. MATHIS Philippe** (Expertise et Développement) - **M. PIEUX Philippe** (CAUE 82) - **Mlle PRADIER Sandrine** (Chef de projet Inventaire au CPIE) - **Mme ROLAND Ofélia** (Sce Développement Local du Conseil Général 82)

• **Techniciens SM PMQ et EPCI présents**

Carine BOY (EREF CCQC) - **Mlle BUSSEY Marianne** (Tourisme SMPMQ) - **M. CAILLE Julien** (Energies SMPMQ) - **Mlle DANIEL Bertille** (Charte Paysagère Leader + PMQ) - **M. DARBOIS Philippe** (Directeur du SMPMQ) – **Mlle DAUGE** (petite enfance CC QRGA) - **M. FEUILLARD** (Lecture publique CC QRGA) – **Mme LAUZIN-GROLEAU Anne** (DGS Mairie d'Albias) - **Mme MOYEN Pierrette** (Petite Enfance CCQC) - **M. PAISANT Jean-Paul** (Habitat SMPMQ) - **M. PICARONIE Yoann** (Directeur CC QRGA) - **Mlle POUJADE** (Lecture publique CCQC) — **M. SIMON Mathieu** (Dir. Services techniques CCQRGA) - **M. SOULIE Christophe** (Animateur CC QC) – **Mlle Céline VEYSSIERE** (Stagiaire au PMQ). - **Mme VIGUIER Marie-Christine** (Gestionnaire du Programme Leader+)-

• **Excusés :**

Mme Martine MOLLES (Préfecture du Tarn-et-Garonne) – **Mme le Maire de Monteils** – **M. LAFAGE** et **Jean-François PINEL** (Chambre Agriculture) - **Marco BENARD** (CDD) – **Mr ALBERT** (Maire de Monclar) – **M. Pierre GUIMBAL** (ZIC'UP) – **M. Yvon COLLIN** (Président de la CCQC) – **M. Christian PETIOT** (CC QRGA) – **M. René GIBERGUES** (Maire de Castanet) – **M. Jocelyn CROS** (Chambre d'Agriculture) – **M. Claude VERNICK** (MEP Télévidéo) – **M. Christian MANRIC** (CR MIP) – **M. Jacques TABARLY** (Maire de Septfonds) – **Mme Marie-Fé JACQUESSON** (CDD) – **M. COUSSERAND** (Maire de Léojac) – **Mme**

Rappel de l'ordre du jour :

- ✗ Présentation de l'appel à candidature LEADER IV
- ✗ Eléments de diagnostic du territoire Pays Midi-Quercy et proposition d'une priorité ciblée multisectorielle
- ✗ Travail en ateliers par axe d'intervention stratégique (gestion de l'espace; développement économique; qualité de vie)
- ✗ Restitution des groupes et débats

I. Plénière : Eléments de diagnostic du territoire et priorité ciblée LEADER IV (cf document power point)

➤ M. Jean CAMBON a introduit le séminaire en **rappelant que le programme Leader + Midi-Quercy a permis d'engager plus de 4,5 millions d'euros de projets, soutenus par les fonds européens à près de 2 millions d'euros (Volet 1 et 2 confondus)** ainsi que par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. L'enjeu financier pour la candidature LEADER IV (2008-2013) est du même ordre.

Le Pays Midi-Quercy, à travers les thématiques qu'il coordonne, anime (Paysage, Energies, Tourisme durable ; Politique Culturelle ; Habitat-Cadre de vie ; PLIE...) contribue à inscrire le territoire dans les enjeux du développement durable. Ces derniers sont clairement ancrés dans les nouvelles politiques territoriales soutenues par l'Etat, la Région et le Département, en particulier dans le cadre du Contrat de Projet 2007-2013.

De fait, le programme LEADER IV doit permettre, de façon exemplaire et innovante, de poursuivre notre dynamique de territoire cohérente avec notre Charte de Développement Durable.

Lorsqu'on est « pauvre » comme notre territoire, on doit faire preuve d'innovation et de dynamisme pour mobiliser des fonds d'autres collectivités pour pouvoir mettre en œuvre des projets de qualité.

➤ M. Philippe DARBOIS a ensuite présenté l'appel à candidature LEADER IV (cf document power-point « extrait ETD journée du 30/01/08) en insistant sur les différences avec le précédent programme LEADER +.

➤ Mlle DANIEL et Mlle BUSSE ont ensuite présenté « les éléments de diagnostic en PMQ » et M. DARBOIS une proposition de plan de développement décliné à partir d'une priorité ciblée, multisectorielle pour l'instant intitulé : **« l'excellence environnementale pour installer une attractivité durable en Pays Midi-Quercy » :**

❖ 1^{er} axe : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales

Fiche N°1) Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale

Fiche N°2) Valoriser les espaces naturels remarquables

❖ 2^{ème} axe : Une économie de proximité solidaire et équitable

Fiche N°3) Soutenir de nouvelles activités éco-responsables

Fiche N°4) Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire

❖ 3^{ème} axe : Une politique d'accueil durable

Fiche N°5) Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en PMQ

FICHE N°6) Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale

❖ **4^{ème} axe : Coopération et Assistance technique pour la mise en œuvre du programme LEADER IV MQ**

4.1) Capitaliser, échanger et mettre en oeuvre des nouvelles pratiques par la coopération (421)

4.2) Assistance technique à la mise en œuvre du programme : animation-gestion et évaluation (431)

➤ M. Raymond MASSIP a tenu à féliciter le travail présenté tout en soulevant quelques points qui lui semblent importants :

- pour les petites communes, une carte communale serait suffisante sans forcément aller jusqu'au PLU.
- inquiétudes sur le devenir de l'agriculture et de ses filières de qualité qu'il faut soutenir.
- le paysage est notre atout principal en Pays Midi-Quercy en particulier pour l'attractivité touristique.
- il ne faut pas oublier la jeunesse notamment en essayant de les faire travailler sur le PMQ.
- le Pays a la chance de pouvoir compter sur un tissu associatif culturel et sportif de qualité et dynamique.

Il a souligné l'importance d'informer les nouveaux élus qui vont arriver, sur ces enjeux et globalement sur le Plan de développement LEADER IV, Contrat de Pays.

L'assistance s'est ensuite partagée en 3 groupes de travail suivants, reprenant les 3 axes de développement :

- ❖ 1^{er} axe : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales
- ❖ 2^{ème} axe : Une économie de proximité solidaire et équitable
- ❖ 3^{ème} axe : Une politique d'accueil durable

II. SYNTHÈSE DES ATELIERS

2.1) Compte-rendu de l'atelier n° 1 « Gestion raisonnée de l'espace »

Etaient présents :

Jeannine CHRISTOT (Moulins du Quercy) – Jérôme COLLIE (CG 82 Sce Environnement) – Bertille DANIEL (Paysage et Leader SMPMQ) - Claude De VEZINS (CDD) – Alain DURADE (Adjoint à Caussade) - Arlette ESPINOSA (Associations Festiv'Cazals et des Amis des Causses des Gorges de l'Aveyron) - Nathalie GROSBORNE (Directrice CPIE) – Anne LAUZIN-GROLEAU (DGS Mairie d'Albias) - Nicole LEVAVASSEUR (Cons. Municipale Albias) - Philippe MANNELLA (Chef de projet Environnement) - Gérard MASSIP (DDE) - Philippe MATHIS (Expertise et Développement) – Jean-Paul PAISANT (Habitat - SMPMQ) - Yoann PICARONIE (Directeur CCQRGA) - Philippe PIEUX (CAUE 82) – Sandrine PRADIER (Chef de projet Inventaire bâti CPIE) - Mathieu SIMON (Directeur des Services Techniques CCQRGA) - Christophe SOULIE (Animateur CCQC) - Nicolas TARAVELLIER (Citrus) - Hubert VILLENEUVE (Moulins du Quercy) - Jeannine VINCENT (OT de Laguépie)

A. RECUEIL DES AVIS SUR LE DIAGNOSTIC REMIS AUX PARTICIPANTS

1) sur les constats Atouts/Faiblesses, thème « Démographie, environnement et gestion de l'espace »

Les propositions des participants sont les suivantes :

Ressource en eau :

- inclure dans le diagnostic une mention sur les eaux souterraines, signaler les particularités du système karstique (par exemple une sensibilité plus forte aux diverses pollutions)
- mettre en évidence les enjeux liés à la gestion de l'eau (qualité / gestion des débits).

Architecture :

- souligner la présence de constructions contemporaines de qualité ; la production actuelle reste aujourd'hui peu connue.
- dans le cadre de LEDADER IV, pour atteindre l'objectif « d'excellence environnementale », il serait souhaitable d'arriver à mettre en valeur les réalisations exemplaires.

2) Sur les enjeux identifiés, thème « Environnement et gestion de l'espace »

Les propositions des participants sont les suivantes :

- « *Maintenir et/ou enrichir la biodiversité... » ?*

L'objectif à fixer dépend de l'état et des caractéristiques des espaces considérés : dans certains sites, le maintien de la biodiversité est le premier objectif à rechercher, dans d'autres, son enrichissement ; les deux objectifs concourant, in fine, au même but global.

La complexité des interactions entre les éléments d'un écosystème et ses conséquences sur la biodiversité, est mise en évidence (ex. lien entre l'augmentation de la température de l'eau et la modification de la biodiversité : à terme, conduit-elle à son appauvrissement ou à son développement ?).

- « *Préserver et/ou améliorer la qualité de l'eau » ?*

Le même type d'observation est apporté en ce qui concerne la qualité de l'eau.

B. RECUEIL DES AVIS SUR LA PRIORITE CIBLEE

Pour atteindre « l'excellence environnementale » et évaluer la façon dont le territoire évolue par rapport à cet enjeu, il serait nécessaire de concevoir au début du programme LEADER IV une **série de critères de suivi, mesurables et objectifs**, et de les appliquer pour la sélection et/ou le suivi des projets.

Exemple : critères de type HQE (13 cibles définies), à adapter.

Ces critères retenus à échelle du Pays devront être cohérents par rapport :

- aux orientations fixées dans diverses thématiques du Pays
- et aux critères existants par ailleurs, dans le domaine de la construction par exemple (ex. RT 2005).

C. RECUEIL DES AVIS SUR LES FICHES-ACTIONS PROPOSEES, AXE I

✕ *Fiche N° 1) Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale*

- Pour plusieurs participants, l'objectif « d'excellence environnementale » ne semble pas compatible avec le fait de généraliser les cartes communales dans les Communes rurales ; par comparaison avec les avantages que pourraient apporter la généralisation de Plans Locaux d'Urbanisme, ces derniers offrant davantage d'outils pour une maîtrise de l'espace.

- Toutefois, les limites des PLU et des Cartes communales dans la *consommation foncière* sont mises en évidence : la consommation foncière peut être équivalente, que les Communes soient dotées ou non de documents d'urbanisme (PLU et Cartes communales). Par exemple, si de nombreuses Communes disposent grâce au PLU d'un droit de préemption urbain, peu d'entre elles l'utilisent de manière effective.

Une gestion plus économe de l'espace dépend notamment :

- * de la *qualité* des documents d'urbanisme produits, d'où l'intérêt d'un accompagnement / travail en amont de sensibilisation des différents acteurs, notamment des élus,
- * de la *sensibilisation et de la promotion sur la qualité de l'urbanisme et de l'architecture* : réflexions sur les formes urbaines qualitatives (ex. pour des extensions des bourgs, les centre-bourgs..).
- * de la *mobilisation d'autres outils* que les documents de planification urbaine.

➔ **L'importance d'un accompagnement des Communes sur les réflexions en matière de qualité urbaine et d'action foncière est donc soulignée.**

➔ Il serait intéressant que LEADER permette de travailler par exemple sur les conditions favorisant la densification des centres bourgs et qualité de la forme urbaine en centre-bourg ; ou sur les conditions de son habitabilité, en prenant en compte divers publics.

- En matière d'habitat, la difficulté d'appliquer des normes générales à des cas particuliers est indiquée. *Exemple 1* : appliquer les normes RT 2005 dans le bâti ancien et dans certains grands bâtiments récents de plus de 1000 m².

Exemple 2 : les projets de rénovation portant sur le parc de logements sociaux a notamment pour but de réduire le coût des charges de fonctionnement par le locataire.

➔ Il est important, de s'appuyer sur la connaissance du bâti pour orienter le contenu des interventions : comprendre ses techniques et logiques de construction, les usages actuels et antérieurs de ce bâtiment , son inscription dans la ville, ect.

➔ Il est proposé qu'une étude sur la prise en compte des énergies dans le bâti ancien puisse être réalisée par l'intermédiaire du programme LEADER. Elle permettrait de réaliser une opération exemplaire et innovante en ce domaine.

➔ Ce type d'opération pilote, valorisant l'habitat, les ressources locales et basée sur les capacités d'innovation des acteurs, pourrait-il induire un « effet levier » dans d'autres domaines de l'activité économique, par exemple la construction ?

Exemple : A Bayonne, les opérations de restauration dans le secteur sauvegardé ont permis de dynamiser une économie locale ; il en est de même en Autriche, dans le Vorarlberg : nombreuses constructions contemporaines valorisant le bois (ressource locale), ayant généré un renouveau de l'économie locale (entre autres à travers les activités artisanales).

Cependant, un effet levier de ce type pourrait-il être généré à l'échelle du Midi-Quercy ? A quelles conditions ?

- Dans le Diagnostic, partie « Enjeux pour le territoire/ enjeux stratégie LEADER », il est prévu de « sensibiliser, former et accompagner divers publics à la connaissance et à la compréhension de l'environnement, du patrimoine naturel et culturel (...) et à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages. » Cet enjeu ne se retrouve pas dans les fiches actions de l'axe I, alors qu'il semble essentiel.

➔ Ce type d'action est envisagé dans la stratégie LEADER du territoire, et **sera explicitement mentionnée dans l'une des fiches-action du plan de développement.**

- Sur la notion d'observatoire foncier : compte-tenu du projets en cours à échelle régionale (projet d'établissement foncier), des organismes exerçant des activités en ce domaine (ex. la SAFER), une articulation entre les compétences de ces acteurs et celles que pourrait exercer le Syndicat Mixte du Pays est à trouver.

Plusieurs participants rappellent que le diagnostic habitat-foncier proposait la création d'une agence locale du foncier. **Il faut actualiser ce projet sans être dépendant des divers projets d'établissement foncier, étudier sa faisabilité notamment en clarifiant les compétences des différents intervenants. Il s'agit d'équiper le Pays d'une stratégie foncière partagée.**

* Fiche N°2) Valoriser les espaces naturels remarquables

La notion « d'espaces naturels remarquables » est à considérer au sens large, il s'agit :

- de sites naturels dont l'intérêt (écologique, faunistique et /ou floristique) est reconnu dans le cadre d'inventaires et/ou de mesures de protection (sites Natura 2000, ZNIEFF, sites à enjeux identifiés par l'Agence de l'eau..); des sites à enjeux identifiés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

- ET de sites naturels présentant un fort intérêt à échelle du Pays Midi-Quercy (qu'il bénéficie ou non de mesures de connaissance / de protection) : intérêt lié à des raisons écologiques, patrimoniales, ou touristiques. Ex. : le réseau maillé de haies d'une Commune, certains ensembles boisés, ...

La reconnaissance de ces sites s'appuiera sur les études existantes, entre autres la charte paysagère du pays.

- Une précision est demandée sur le contenu des inventaires des sites naturels (cf. « pistes d'action »).

➔ Ces inventaires s'appuieront sur les diverses études existantes. Il ne s'agit pas de recenser les milieux naturels à échelle du Pays (sauf éventuellement ceux qui présenteraient un intérêt de protection et de valorisation et qui n'auraient à ce jour pas été étudiés) mais de **renforcer les connaissances scientifiques ou techniques sur les sites à enjeux**, en vue de guider **de manière pertinente les actions** de protection, de gestion et de mise en valeur de ces sites.

- Certaines actions d'information et de diffusion des connaissances sur l'environnement « tous publics », sont prévues dans le cadre d'un autre fond européen, le FEDER. Les propositions émises seront donc analysées par le Syndicat Mixte

au regard du contenu de ces deux programmes. Les actions susceptibles d'être financées par le FEDER ne pourront pas être intégrées dans le Plan de développement présenté au titre du programme LEADER (voir dans le DRDR la ligne de partage entre les fonds p 176-178).

Les propositions des participants sont les suivantes:

Afin de maintenir la biodiversité, le programme LEADER devrait permettre :

- d'étudier les conditions de disparition / de survie d'une espèce donnée, au regard de plusieurs types d'activités économiques,
- **de permettre la conception d'outils qui favorisent la pérennité des espèces ; qui permettent d'orienter concrètement les interventions et l'organisation des activités sur le territoire en utilisant des connaissances scientifiques sur la faune et la flore.**

Ex. le lien entre les activités de pleine nature dans les Gorges de l'Aveyron et les modifications des lieux d'habitat du faucon pèlerin a été mis en évidence. Sur quels sites privilégier ce type d'activités, en tenant compte de cette donnée ? Quelles éventuelles mesures compensatoires peuvent être mises en place ?

Afin de maintenir, préserver ou améliorer la qualité de l'eau, le programme LEADER devrait permettre :

- **de développer, entre autres, des actions auprès des acteurs agricoles (ex. meilleure gestion des effluents, mise en place de mesures agri-environnementales..).**

2.2) Compte-rendu de l'atelier 2 « une économie de proximité solidaire et équitable »

Etaient présents :

Marianne BUSSE (Politique Touristique SMPMQ) - Christophe TYACK (Directeur du Site de proximité), Hubert FRANCES (CDD PMQ) - René CAYROU (CDD PMQ) - Céline VEYSSIERE (stagiaire au PMQ) - Patrice LEONOWICZ (Gérant OZON' et Directeur des Jardins des Gorges de l'Aveyron) - Hélène MASSIP (Chargée de mission ADIE micro-crédit) - Benoît DURET (Conseil du Développement Durable) - Régine BOUTONNET (Chargée de mission « Accueil Nature et Gorges de l'Aveyron) - Fatiha BOUANANI (Ingénieur Environnement à la Chambre d'Agriculture) - Claude CAVAILLE (CDD / ADEAR) - Gabriel LATOUR (Ingénieur agriculture environnement DDAF 82) - Joël MOITIE (CCI) - Roselyne SERRA (CDD PMQ) - Catherine MAIRE (CCI) - Gérard CAUM (CMA) - Pierre RAEVEN (CDD) - Edmond JENDRASZYK (CDD) - Carine BOY (EREF CCQC) - Cécile CARDEILLAC (BIO 82) - Laurence DAUCH (animatrice à l'ADASEA 82).

A. RECUEIL DES AVIS SUR LE DIAGNOSTIC REMIS AUX PARTICIPANTS

1) Tourisme

Les éléments identifiés dans le diagnostic semblent suffisants aux participants pour engager une réflexion stratégique.

Cependant, deux éléments majeurs sont abordés :

- Le territoire aujourd'hui n'a pas su organiser une offre de produits touristiques, basés sur un ensemble de services structurés et complémentaires.

La richesse du patrimoine naturel et culturel ne suffit pas à fonder l'attractivité touristique du territoire. Il est bien question ici de consacrer les efforts dans la constitution de produits adaptés à la fois aux personnes résidentes (permanente et secondaire) mais aussi touristiques.

- Le territoire souffre aussi d'un défaut de considération, par les producteurs touristiques des pratiques des clientèles actuelles qui ne se résument plus à des séjours en saison estivale. Il est ici question de renforcer la sensibilisation des producteurs touristiques mais aussi des

gestionnaires de services « de base » au développement de leur activité sur des rythmes annuels et non plus saisonniers.

2) Agriculture

Il est rappelé par les participants la remarque relevée par Monsieur Massip en clôture de la présentation magistrale du diagnostic. Celle-ci concernait l'existence d'autres filières de qualité hormis le melon et le vin. En effet, les fruits apparaissent aussi comme un atout majeur de l'agriculture du pays.

Paradoxalement, ces produits, quoique de qualité souffrent d'un défaut de reconnaissance auprès des consommateurs.

Les circuits courts restent peu développés sur le territoire et les initiatives et tentatives individuelles de développement de services de vente directe sont marquées par la difficulté d'équiper les infrastructures d'accueil (vitrine réfrigérante...)

3) Situation de l'emploi/ autres activités économiques :

Globalement, comme un accord, les participants relèvent la difficulté de fixer les jeunes (16/35 ans) sur le territoire. Le problème n'étant pas le départ des jeunes « locaux » partis se former, se qualifier mais bien l'attrait de « nouveaux jeunes » et le retour des jeunes « formés ».

L'établissement des jeunes qualifiés se fonde sur la recherche d'une qualité de vie, que le territoire est à même de leur fournir.

B. RECUEIL DES AVIS SUR LES ENJEUX IDENTIFIES REMIS AUX PARTICIPANTS

Les propositions des participants sont les suivantes :

1) Tourisme

- « *développer par l'accompagnement la compétitivité des entreprises touristiques ...* »

Ici il est bien question d'appuyer la qualification de l'offre sèche (infrastructures et services)

- Au-delà de la « *mise en réseau des espaces et des sites* », il est primordial de soutenir le développement d'une offre « produit » alliant diverses prestations de services.
A cet effet, le territoire pourrait rechercher auprès des territoires voisins une complémentarité sur des thématiques identifiées, ceci pour renforcer l'attractivité mais tout en positionnant l'offre du territoire comme centrale.

3) Agriculture

- Le positionnement sur le développement du circuit court en « *renforçant le lien avec les habitants et les touristes* » semble l'objectif à atteindre dans les années à venir et l'axe primordial dans la politique de soutien territorial.

Cependant, le bassin de clientèles cible ne doit pas se réduire au simple périmètre du pays. La recherche de clientèles de proximité sera aussi garante du maintien de l'agriculture sur le territoire, fondée toujours sur la démarche des circuits courts.

D'autre part, « la commercialisation et la promotion » de productions agricoles passent tout d'abord par **l'identification et le renforcement de la connaissance de ces dernières**, en agriculture conventionnelle comme biologique sous **le critère commun de qualité**.

Aussi, il semblerait important de développer le concept d'« ambassadeur » notamment auprès des jeunes publics, **et plus largement de soutenir les actions visant la valorisation et la médiation de ces produits locaux auprès de tous les habitants et touristes du territoire (la mise en place d'un réseau de vitrines des produits du territoire est une idée à creuser, de même que le**

déploiement d'une marque territoriale rassemblant bio comme conventionnel engagé dans une démarche responsable)

La recherche de nouveaux modes de commercialisation doit s'appuyer sur des habitudes de consommation actuelles et rechercher l'exigence du confort et le renfort de la lisibilité du système de vente.

Le maintien de l'économie agricole passe en effet par le « soutien à l'installation » notamment des petites structures qui génèrent une valeur ajoutée pour le territoire mais aussi et dans la perspective de conforter l'emploi dans ce secteur par le soutien à d'autres, plus importantes.

4) autres activités éco :

- « *soutenir les réalisations ayant valeur de référence et les entreprises en urbanisme durable et en éco construction* »

Cette politique de soutien passe notamment par des actions en faveur du renforcement de la lisibilité d'entreprises existantes aujourd'hui positionnée sur ce marché.

Les activités liées à la filière bois > à valoriser et structurer.

C. RECUEIL DES AVIS SUR LA PRIORITE CIBLEE

Pour un participant, le positionnement de la stratégie Leader autour de la recherche d'une « *attractivité durable* » *n'est pas prioritaire*. Les enjeux relatifs à la nécessité de fixer les populations et consolider l'activité économique existante lui semblent plus primordiaux.

D. RECUEIL DES AVIS SUR LES FICHES-ACTIONS PROPOSEES, AXE 2

Axe 2 : Une économie de proximité solidaire et équitable

Fiche N°3) Soutenir de nouvelles activités éco responsables

- Pour plusieurs participants, l'objectif « d'excellence environnementale » doit pouvoir permettre la reconnaissance du territoire d'un point de vue de la qualité de ses productions agricoles, de son offre touristique, de son tissu industriel et commercial.

Le soutien à l'installation ou à la reprise des exploitations doit emmener les exploitants à développer la qualité environnementale des produits et des techniques.

De même, pour les infrastructures touristiques, la considération de critères environnementaux peut permettre une meilleure adéquation avec les exigences du marché, une modernisation pour certaines infrastructures nécessaire.

Cela peut passer par le rapprochement de ces structures touristiques auprès de labels environnementaux et aussi par l'émergence d'une marque territorialisée qui pourrait concerner tous types d'activités économiques.

Un accompagnement spécifique doit être mise en place (aide au diagnostic, au développement d'outils de gestion environnementale...) pour atteindre ces objectifs.

- Les filières opportunes à développer dans le sens du développement durable, associé à une ressource naturelle ou à des productions > filière bois et agroalimentaires (> transformation des produits / ateliers mixtes de découpe ou autres)
- La diversification des activités agricoles vers des activités non –agricoles mais cohérentes avec les objectifs du développement Durable pourrait passer par le développement d'un agritourisme – écotourisme basé sur des animations ou supports mettant en valeur les techniques modernes et responsables d'exploitation.

Il est bien question par là, de promouvoir une forme d'agriculture et concourir à la reconnaissance de la qualité des productions et des méthodes.

Fiche N°4) Favoriser de nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire

- Pour les produits locaux, qu'ils soient issus de l'agriculture conventionnelle ou converti à l'agriculture biologique mais tous rassemblés autour de critères qualité environnementaux, trouver un mode de commercialisation apparaît comme prioritaire.

Le soutien à un regroupement pour ces actions de promotion et de commercialisation peut être une priorité sous LEADER et doit passer par la recherche d'un mode de distribution prenant en compte des freins liés à la mobilité (ex d'actions pilotes : mis en place de bus itinérants).

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

Une étude sur la GPEC dans les établissements médico-sociaux porté par le syndicat mixte dans le cadre des activités du PLIE a permis de mettre en lumière le potentiel emploi dans notre territoire pour les métiers de ce secteur d'activité (par exemple le besoin prévisionnel de plus de 60 ETP dans les 3 ans en aide soignantes) et de mieux prendre en compte le poids de ce secteur économique pour ce territoire et ses évolutions. Le Pays est le lieu de concertation et de collaboration des différents organismes pour mettre en œuvre des actions.

Cette méthode de travail pourrait être rééditée sur d'autres secteurs d'activité (bâtiment, travaux publics, services à la personne, animation socio culturelle, métiers du tourisme...) de façon à faciliter l'orientation des jeunes du territoire et de ceux à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle.

2.3) Compte-rendu de l'atelier 3 « Une politique d'accueil durable »

Etaient présents :

M.COLINET (Maire de St-Etienne de T.) ; M.YENI (Cyberbase à Caylus) ; Mme MOYEN (petite enfance CC QC) ; Mlle POUJADE (lecture publique CC QC) ; Mlle DAUGE (petite enfance CC QRG) ; M. FEUILLARD (lecture publique CC QRG) ; Mme GERNEZ Paule (CDD PMQ) ; M.GERNEZ (association Dans le Champ) ; M. FILIQUIER et Mme AMIEL (Association Le fond et la Forme) ; Mme LACAUX (asso Déz'art libres) ; Mme SALVAN (Présidente de l'association Festiv'Cazals) ; Mme MARTIN (CDD PMQ) ; Mme ROLAND (CG 82) ; M.CAZES (CDD PMQ) ; M.THIERCELIN (CDD PMQ) ; M.DARBOIS – Mme VIGUIER - M.CAILLE (SM PMQ)

Après avoir validé globalement le diagnostic et les enjeux de l'axe concerné par cet atelier (équipements, services, déplacements-culture), le groupe a plus particulièrement analysé les des 2 fiches actions proposées dans le plan de développement LEADER IV MQ ;

Fiche N° 5 : Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en PMQ

➤ *Expériences sur le PMQ citées par le groupe en lien avec cette fiche N°5 :*

- Mme Martin a présenté l'expérience en cours de formalisation « vélo-collège à Nègrepelisse » qui devrait permettre aux enfants de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron de se rendre au collège en vélo en suivant des parcours sécurisés (signalétique, ...)

Ce type de démarches alternatives doit être soutenu car elles contribuent à développer des moyens de transports écologiques, bons pour la santé et le sens de l'autonomie des enfants. Toutefois cela doit s'inscrire dans un schéma Régional et local car cela implique différentes collectivités (Commune, EPCI, Départements, Région).

La Communauté de Communes du Quercy-Caussadais a engagé une réflexion globale sur les transports et l'accessibilité des services aux personnes qu'elle propose. Cela a permis de proposer de délocaliser des services en les rapprochant des usagers (ex : CLAE-CLSH ; points lectures publiques) ou en dotant les services d'un moyen de transport pour les rendre itinérants (ex : ludothèque ; crèche halte garderie..)

- En CC QRG, un transport à la demande a été redéployé depuis peu et notamment une offre de ramassage des enfants pour aller pratiquer des activités sportives. Le succès est mitigé car les habitudes sont longues à changer et la population très éclatée géographiquement sur cette partie du Pays Midi-Quercy.

➤ *Pistes de réflexions et d'actions pour cette fiche N°5 :*

- Attention de ne pas simplement penser à diminuer les déplacements (pour des raisons écologiques) car c'est intéressant pour la cohésion du territoire d'inciter les habitants à se déplacer pour mieux le connaître et échanger (lien social ; appropriation du territoire..). **Il s'agit donc d'optimiser les déplacements en proposant une offre alternative plus respectueuse de l'environnement et si possible plus intéressante financièrement pour l'utilisateur, assurant une bonne mobilité sur le territoire.(covoiturage via site Internet, transport semi-collectif ; optimiser les transports scolaires existants, ..)**
- Il a été évoqué la possibilité de créer des circuits touristiques collectifs sur le PMQ qui pourraient être prolongés sur l'année et ainsi proposer une offre de déplacements collectifs pour tous les habitants.
- Initier des actions simples en matière de déplacements doux (pédi-bus pour aller à l'école, ..) qui montreront l'exemple et feront ensuite tâche d'huile. **Importance de la communication et de l'information sur ces initiatives à l'échelle du territoire.**
- A été aussi mentionné une piste d'actions intéressantes qui consisterait à proposer un bus collectif en appui à tous les festivals, événementiels sur le PMQ tout au long de l'année, qui serait partagé et permettrait de proposer un transport collectif aux usagers. La gestion pourrait être assurée par un collectif des organisateurs de ces manifestations....

En conclusion il a été validé le principe d'engager **une réflexion globale pour analyser les différents besoins sur le territoire en matière de déplacements (ils sont à géométrie variable sur le PMQ) et l'offre existante afin de proposer un schéma des déplacements en PMQ, équitable- accessible (tous publics et tarifs) et respectueux de l'environnement.**

Fiche N° 6 : Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale

➤ *Pistes de réflexions et d'actions pour cette fiche N°6 :*

- Pérennisation des services aux publics, notamment culturels (lecture publique, activités artistiques, soirées culturelles toute l'année ...) créés ces dernières années sur nos territoires ruraux grâce aux EPCI, en favorisant leur lisibilité et leur accessibilité : vecteurs d'attractivité et de cohésion sociale
- **Créer une « vitrine média du Pays Midi-Quercy » qui montre tout ce qui se fait en matière de services, culturels qui favorisent l'accueil et le maintien de population sur le territoire : site internet avec supports audiovisuel et radiophonique de ces expériences qui montrent que le Pays bouge ...**
- Réflexion sur la communication interne au Pays à développer (institutionnel et des acteurs du territoire) pour favoriser la connaissance de ce qui se fait, les échanges entre acteurs et ainsi l'accueil et l'intégration de nouvelle population...
- **Renforcer les services directement liés à l'accueil de population active : offre de logements locatifs lisibles et transports collectifs pour aller travailler ; accueil ou retour de jeunes actifs à cibler...**

- Réflexion globale à mener à l'échelle du Pays sur les services aux publics pour analyser l'offre actuelle et son évolution en fonction des nouvelles attentes des populations du territoire (nouveaux arrivants, jeunes, population vieillissante) : **schéma des services aux publics du Pays Midi-Quercy**.

- **En conclusion du séminaire** et après avoir écouté les rapides synthèses des animateurs des 3 groupes de travail (voir les comptes-rendus précédents), il a été évoqué le planning pour parvenir jusqu'au dépôt du dossier de candidature LEADER IV MQ :
 - Jusqu'au 20 mars 2008, recueil des avis et contributions des partenaires, acteurs du territoires sur la base du document présenté au séminaire du 29/02/08
 - Fin mars : affinement du dossier de candidature notamment sur la complémentarité avec les politiques territoriales, le pilotage
 - Le 11 avril 2008 : comité de programmation LEADER + MQ pour valider le dossier de candidature LEADER IV quasi final
 - Le 21 avril 2008 : comité syndical du SM PMQ qui délibère sur la candidature LEADER IV MQ
 - Le 25 avril 2008 : dépôt du dossier de candidature LEADER IV MQ